



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 709 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2013-103 AFIN DE MODIFIER CERTAINES OBLIGATIONS POUR LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATIONS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2022, le règlement numéro 709 modifiant le règlement de zonage n° 2013-103 afin de modifier certaines obligations pour les projets intégrés d'habitations.

Le but de ce règlement est de modifier certaines obligations pour les projets intégrés d'habitations.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 6 octobre 2022.

Robert Charette

Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

Certificat de publication

Je soussigné, Robert Charette, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 6 octobre 2022, entre 12 h et 14 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6 octobre 2022.

Robert Charette,

Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint